

Service Police Municipale
Réf agent LH

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION LE VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 DE 19H30 à 21H00 A L'OCCASION DU FEU D'ARTIFICE.

LE MAIRE DE SANNOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,
VU le Code de la Route, articles R 325-12, R 411-30, 411-31 et R 417-10,
VU l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT Le tir d'un feu d'artifice pour l'inauguration du marché de Noël, place du Général Leclerc.
CONSIDERANT le périmètre de sécurité d'un rayon de 50 mètres depuis le pas de tir.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule est interdite, le vendredi 15 décembre 2023, de 19H30 à 21H00 excepté les véhicules de secours :

- Avenue Damiette du boulevard Charles de Gaulle à la rue George Clemenceau
- Boulevard Charles de Gaulle de la rue Henri Dumont à la rue Vauconsant
- Boulevard Charles de Gaulle de l'avenue Mauvoisin à la rue George Keiser

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée selon la signalisation mise en place.

ARTICLE 3 : Les usagers de la circulation sont tenus de se conformer aux indications et sommations des agents du service d'ordre.

ARTICLE 4 : Ces mesures entreront en vigueur dès la publication du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS le 30 octobre 2023

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIÈRE-EVÈQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
publié le 3 Novembre 2023